



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITE LA GUADELOUPE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Le rôle général de perception pour l'exercice financier 2023, établissant la taxation et la tarification applicables à chacun des immeubles du territoire de la municipalité de La Guadeloupe, a été produit.

Ce document a été déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière et elle sera procédée à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture de bureau, soit de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et vendredi de 8h00 à 13h00.

Donné à La Guadeloupe, ce troisième (3^e) jour de février 2023.


Christiane Lacroix, dir. gén. et sec.-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidante au 371, 19^e Avenue, La Guadeloupe, Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, le 3^e jour de février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le troisième (3^e) jour de février 2023.


Christiane Lacroix, dir. gén. et sec.-très.